

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
Commune de BELGODERE (HAUTE CORSE)

Suivant acte reçu le 22 janvier 2026 par Jean-François CASTELLANI
Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jean-François CASTELLANI
et Marie-Pierre CORIAT - POLETTI, notaires associés", titulaire d'un Office
Notarial à L'ILE ROUSSE (20220), 19 Avenue Paul Doumer, il a été dressé
conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017, un acte de notoriété constatant
une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux
dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant Madame Henriette,
Antoinette ORSINI, ayant demeuré à MARSEILLE (13008), 22, rue Vandel, née à
BELGODERE (20226), le 4 décembre 1925.

Laquelle a possédé depuis plus de trente ans (30 ans), conformément aux
dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens et droits
immobiliers suivants :

Commune de BELGODERE (Haute Corse)

Une parcelle de terre située lieudit Torra di Canali cadastrée section A n° 294
de 68ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et
constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il
fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un
délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage,
sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Pour avis le notaire